

Accessibilité

Contrairement à ce qui est souvent supposé, les personnes malvoyantes et même les personnes aveugles peuvent accéder à l'informatique et donc à Internet en utilisant soit des logiciels d'agrandissement, soit des technologies de synthèse de la parole et d'affichage Braille.

Le Gouvernement wallon a décidé d'accorder une importance particulière à l'accessibilité de ses sites Web. Il a adopté depuis avril 2003 une série de mesures en vue de rendre accessibles la majorité des sites Web publics wallons.

De manière très générale, un site est accessible s'il est utilisable et consultable dans son intégralité par tous ses visiteurs. Les personnes âgées, les personnes présentant des difficultés motrices, les personnes aveugles et malvoyantes, les personnes sourdes et malentendantes, les personnes épileptiques, les personnes dyslexiques ou ayant des difficultés de concentration, les utilisateurs de matériels plus anciens, les utilisateurs de technologies mobiles, sont tous des visiteurs potentiels d'un site web. Le travail de l'accessibilité consiste à s'assurer que le langage de programmation du site, son contenu et l'agencement de l'information sont compatibles avec les outils et les techniques de navigation propres à chaque visiteur.

Le label Anysurfer signale que le site sur lequel il est repris est bien accessible à tous ses visiteurs, quels que soient les outils ou techniques de navigation utilisés, ceci après vérification de l'accessibilité par des experts de l'équipe AnySurfer selon une méthodologie rigoureuse. AnySurfer est un projet de Blindenzorg Licht en Liefde (Solidarité en Vue asbl).

Le présent site ne dispose pas encore du label AnySurfer.

Pour toute question relative à l'accessibilité, veuillez contacter accessibilite-web@wallonie.be.